

RAPPORT DE MISSION DE LA 25ème SESSION DU CESE

Le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation, **M. ALI FARAH ASSOWEH**, s'est rendu à Bruxelles du 1er au 7 mars 2007 afin de participer au 25ème Conseil Economique et Social Européen.

La délégation Ministérielle était composée de :

- **M. MOHAMED MOUSSA CHEHEM**, Président du Comité des Ambassadeurs, Ambassadeur à Bruxelles de la REPUBLIQUE DE DJIBOUTI ;
- **M. MOHAMED AHMED AWALEH**, Directeur de cabinet du Premier Ministre et
- **M. ALMIS MOHAMED ABDILLAHI**, Directeur du Financement Extérieur.

Le Ministre de l'Economie a durant cette 25ème session prononcé une allocution en séance plénière, en sa qualité de Président du Conseil des Ministres ACP, et a eu un entretien avec le Commissaire Européen pour le développement et l'aide Humanitaire, **M. LOUIS MICHEL**.

ALLOCUTION DU PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES ACP, M. ALI FARAH ASSOWEH

L'intégralité du discours du Ministre des Finances, Président du Conseil des Ministres ACP, étant jointe en annexe, le discours a essentiellement porté sur les APE, sur le cycle de Doha ainsi que sur l'avenir du groupe ACP.

Le Ministre a exprimé les préoccupations du Conseil des ministres ACP ainsi que les doutes que nourrissent encore de nombreux Etats ACP quant à la capacité des APE à favoriser la nécessaire transformation structurelle de leurs économies et à faire des APE des outils de promotion du développement.

Le Ministre a tenu à souligner que les APE doivent être véritablement de nature à favoriser une amélioration des capacités de production et d'approvisionnement des pays ACP, deux éléments essentiels pour l'éradication de la pauvreté. Il a exhorté les ACP et les Etats membres de l'UE afin de conjuguer leurs efforts en vue de permettre une implication active des acteurs non étatiques ACP dans les processus de concertation sur les APE. Il a mis en exergue les incompatibilités existantes entre les APE et les accords d'intégration régionale existants qui ont pu contribuer à créer les difficultés rencontrées aujourd'hui dans les négociations des APE.

Il a également indiqué la modification profonde de l'environnement extérieur dans lequel le Groupe ACP évolue et les changements fondamentaux dans les orientations politiques de l'UE, notamment les stratégies séparées de l'UE pour l'Afrique, les Caraïbes, le Pacifique et l'Afrique du Sud qui sont des questions que le Groupe ACP suit de près et avec un très vif intérêt.

Il a ainsi mentionné que les Etats ACP demeureraient disposés à conclure des APE, pour autant qu'ils ne se retrouvent pas de ce fait dans une situation moins favorable que sous le régime actuel, et que ces accords promeuvent véritablement leur développement et leur insertion effective dans l'économie mondiale.

Il a exhorté l'UE et les pays membres à prévoir des ressources additionnelles et prendre des mesures visant à les mettre à disposition plus facilement et plus

rapidement, à éliminer les contraintes du côté de l'offre et autres contraintes structurelles, de façon à stimuler la capacité de production des pays ACP, renforcer leur compétitivité et diversifier leurs économies. C'est à cette aune, a ajouté le Ministre, que les APE seront efficaces et de véritables outils de développement.

Le Ministre a indiqué les préoccupations du conseil des ministres ACP sur le Cycle de Doha pour le développement et conséquences du changement climatique et des migrations au niveau mondial. Il s'est interrogé sur une possible conciliation entre les pays développés et les pays en développement et sur leur aptitude à concilier leurs positions respectives et à aplanir leurs divergences de façon à conclure le cycle de Doha courant 2008.

Le Ministre a, par ailleurs, indiqué que le changement climatique et les migrations, ainsi que leurs effets sur le développement humain et environnemental restaient un sujet de préoccupation pour la communauté internationale dans son ensemble et s'est demandé si les nations sauront prendre les mesures adéquates afin d'éviter une catastrophe environnementale et humaine pour les générations actuelles et futures.

Le Ministre a aussi considéré que le Groupe ACP demeurerait confronté à une multitude de défis et a indiqué sa volonté de l'aider durant sa présidence à faire face aux défis du développement les plus urgents pour nos populations, nos Etats membres et nos régions. Le Ministre a précisé que le groupe ACP avait déjà engagé des discussions et une réflexion sur son avenir et sur la façon dont il pourrait continuer à oeuvrer, au nom de ses Etats membres, un rôle effectif sur la scène internationale.

Il a mentionné, par ailleurs, que le 6^{ème} Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement ACP, qui se tiendra en octobre 2008 à Accra (Ghana), abordera des questions relatives à l'avenir du Groupe ACP, aux APE, à la situation politique dans les Etats ACP et aux questions mondiales.

Concernant l'Accord de Cotonou révisé, le ministre a avoué être préoccupé face à la lenteur du processus de ratification. Il a précisé que 26 Etats membres de l'UE et 46 Etats ACP avaient ratifié ledit Accord et déposé leurs instruments de ratification. Le Ministre a sur ce point rappelé que pour entrer en vigueur, l'accord de Cotonou révisé du mois de juin 2005 devait être ratifié par deux tiers des Etats membres du Groupe ACP ainsi que par tous les Etats membres de l'UE. Il a aussi stipulé que les ressources du 10^{ème} FED demeuraient conditionnées au processus de ratification.

RENCONTRE ENTRE LE PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES ACP, M. ALI FARAH ASSOWEH ET LE COMMISSAIRE EUROPEEN CHARGE DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AIDE HUMANITAIRE, M. LOUIS MICHEL

Etaient présents :

DJIBOUTI

- **M. ALI FARAH ASSOWEH**, Président du Conseil des Ministres ACP, Ministre de l'Economie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation de la République de DJIBOUTI
- **M. MOHAMED MOUSSA CHEHEM**, Président du Comité des Ambassadeurs, Ambassadeur à Bruxelles de la REPUBLIQUE DE DJIBOUTI
- **M. MOHAMED AHMED AWALEH**, Directeur de cabinet du Premier MINISTRE
- **M. ALMIS MOHAMED ABDILLAHI**, Directeur du Financement Extérieur.

UNION EUROPEENNE

- **M. LOUIS MICHEL**, Commissaire Européen Chargé du développement et de l'Aide Humanitaire
- **M. MANSERVISI**, Directeur Général du développement
- **Mme POTTINGER**, Secrétaire Général p.i. du groupe ACP.

L'entretien s'est déroulé au siège de la commission européenne.

Après les mots de bienvenue prononcé par le Commissaire européen au Développement et à l'Aide Humanitaire, ce dernier a souligné que cette rencontre constituait une excellente opportunité avant le conseil des ministres ACP des 12 et 13 juin 2008 qui se tiendra à Addis Abeba (Ethiopie).

Il a mentionné que des sujets importants devait être abordé tels l'intégration régionale et les APE (accords de Partenariat Economique), la ratification des accords révisés de Cotonou et le CDE

Le Commissaire européen a tenu à souligner que son intervention sur les APE s'inscrit dans le cadre de la lettre du 28 février 2008 adressé par le Président de la commission européenne M BAROSO

Le Président du Conseil des Ministres ACP, **S.E. M ALI FARAH ASSOWEH**, a d'abord remercié le commissaire Européen pour le développement et l'aide Humanitaire, M. LOUIS MICHEL pour cet entretien en début de présidence pour Djibouti du conseil des Ministres ACP. Il a tenu à remercier le Commissaire sur les éclaircissements qu'il a tenu à apporter sur les points portants sur les APE, la ratification des accords de Cotonou et sur la situation du CDE et a précisé que sa présidence serait essentiellement axé sur la communication et la sensibilisation du groupe ACP sur les APE ainsi que sur l'accélération du processus de ratification des accords de Cotonou.

ACCORDS DE PARTENARIAT ECONOMIQUE (APE)

Le Commissaire européen a considéré que l'intégration régionale et à travers elle le développement économique régionale constitue un élément fondamental du développement et que pendant de nombreuses années, la communauté internationale n'a pas mis le commerce et plus particulièrement l'intégration des pays en voie de développement à l'économie mondiale au sein de la stratégie de développement.

Le Commissaire européen s'est dit attrister quant à l'argumentation qui a été développé par certains Chefs d'Etats et de gouvernements à l'encontre des APE, qu'il convient aujourd'hui de rectifier le tir d'avoir une plus grande objectivité et de rétablir certaines vérités. Il s'est dit disponible pour cela et à demander au Ministre de relayer ce message auprès de ses collègues.

Néanmoins, le Commissaire européen a reconnu de la part de la Commission un déficit de communication qui a permis de semer le doute et la confusion sur les débats.

Le Commissaire européen a, à titre d'illustration, soulevé le cas du Sénégal et des déclarations du Chef de l'Etat, M. WADE, alors même que son pays PMA était soumis au programme « tous sauf les armes ».

Le Commissaire européen a tenu à exprimer qu'à travers les APE, l'objectif de l'UE visait à renforcer le développement et par cela de lutter contre la pauvreté.

Le Commissaire Européen pour le développement et l'aide Humanitaire a indiqué qu'aujourd'hui la situation qui existe au sein du groupe ACP s'articule autour de trois catégories de pays avec en premier lieu, les pays à moyen revenu qui ont passé des accords intérimaires, les pays ayant signé les APE et les pays n'ayant rien signé.

Le Commissaire européen a indiqué que l'enjeu du prochain conseil conjoint reposait sur un message positif sur l'intégration régionale.

Le Ministre a tenu à souligner la problématique des APE au sein du groupe ACP. Il a reconnu la nécessité d'un développement et d'une plus grande insertion des pays en voie de développement dans l'économie mondiale mais a tenu à souligner les divergences qui sont apparues au sein des ACP pour ce qui a trait aux APE.

Pour remédier à cela, le Président du Conseil des Ministres ACP a exprimé la nécessité de renforcer le débat sur les APE et d'accroître la communication. Il a mentionné qu'il fallait davantage sensibiliser les pays ACP sur la problématique et sur les impacts des APE.

Le Président du conseil des Ministre ACP a indiqué que sa présidence serait donc axé sur ce volet de la communication et de l'échange de point de vue entre la commission et le groupe ACP sur les APE.

Le Président du Conseil des ministre ACP a donné la parole au président du Comité des Ambassadeur afin de le compléter sur ce sujet.

Le Président du Comité des Ambassadeur a remercié le Président du conseil des ministres ACP et a précisé que l'essentiel avait été déjà dit. Néanmoins, il a tenu à préciser deux points :

Concernant les APE, le Président du comité des Ambassadeurs a souhaité revenir sur la diversité du groupe ACP et a indiqué que les divergences portaient essentiellement sur la forme et qu'il relevait pour l'essentiel d'un déficit de communication et d'un problème de méthode. Il a préféré parler non pas d'une divergence mais d'un quiproquo et s'est dit certain qu'avec un engagement du Commissaire au développement et compte tenu de l'expérience et du franc parler de ce dernier, ce quiproquo pourrait être levé. Il a pour cela indiqué que le sommet de juin à Addis Abeba ne pourrait être constructif que si ce déficit de communication qui est reconnu de part et d'autre ne soit comblé. Pour cela, il a préconisé qu'une tournée soit effectuée au sein des régions par le commissaire au développement et a souligné avec l'aval du Président sa disposition à éventuellement accompagner le commissaire lors de cette tournée.

Le Commissaire Européen pour le développement et l'aide Humanitaire, M. LOUIS MICHEL, a abondé dans le sens du Président du comité des ambassadeurs sur la nécessité d'une tournée au mois d'avril 2006. Ce dernier a indiqué que cette tournée et la nécessité de mieux communiquer de la part de l'UE sur les APE découle de l'engagement du Président de la commission Européenne pris à LISBONNE.

Le directeur du développement, M MANSEVERSI, souligne toutefois que cette tournée de sensibilisation se doit d'être coordonnée avec les régions et qu'elle doit avoir pour objectif de désamorcer le climat de défiance qui existe au sein des régions.

Concernant la méthode, le Président du comité des Ambassadeur a tenu à souligner que le dialogue et l'écoute aurait du être privilégié lors des discussions et des négociations qui se sont déroulées pour les APE.

Enfin et pour conclure, le Président du comité des Ambassadeurs a précisé qu'il convoquerait selon les instructions du Président du conseil des ministres ACP, une réunion du comité des ambassadeurs afin de les sensibiliser sur la problématique des APE.

Enfin, le Président du Comité des Ambassadeurs a indiqué l'existence d'une cacophonie au sein de la Commission avec la déclaration du Président de la Commission, M. BAROSO, qui, sur le terrain, ne s'est traduite par aucune action concrète.

LA RATIFICATION DE L'ACCORD DE COTONOU REVISE

Le Commissaire européen a précisé que l'objectif était que l'accord de Cotonou révisé soit ratifié à la fin de ce mois afin que le 10ème FED puisse entrer en vigueur au mois de mai 2008.

Concernant l'état des ratifications, le Commissaire a tenu à rappeler qu'un seul membre de l'UE, en l'occurrence la Pologne n'avait pas encore fourni les instruments de ratification mais il a tenu à préciser que cette situation serait corrigée fin mars 2008.

Cependant, la situation s'avère plus préoccupante pour le groupe ACP où seul 46 pays ont ratifié les accords de Cotonou révisés ce qui est en dessous du quota prévu de 51 pays.

Sur ce point particulier, le Commissaire Européen pour le développement et l'aide Humanitaire, M. LOUIS MICHEL, a souhaité l'appui de la Présidence de Djibouti afin d'accélérer le processus de ratification des accords de Cotonou par les pays du groupe ACP et a tenu à souligner que cette ratification qui dure depuis plus de deux ans pour encore 32 pays ACP ne s'explique et pourrait retarder l'entrée en vigueur du 10ème FED.

Sur ce point, le ministre a reconnu qu'il faudrait tout mettre en œuvre afin que le 10ème FED puisse être effectif au mois de mai et il s'est engagé à sensibiliser ses homologues sur la nécessité d'une prompte ratification de l'accord révisé de Cotonou.

LE CDE

Le Commissaire Européen, M LOUIS MICHEL, a souligné que des réformes approfondies sont en cours sur le CDE et que deux questions-clé devaient être prises en considération :

+ La rationalisation dans l'utilisation des fonds

Le CDE dispose d'une bureaucratie importante et relativement coûteuse qui grève considérablement son budget.

+ Le rôle du comité des Ambassadeurs au sein du CDE

Des décisions doivent être prises relativement vite quant à la nomination d'un nouveau directeur, le conseil d'administration du CDE ainsi que la polémique sur le personnel licencié fin 2007.

Le commissaire Européen, M. LOUIS MICHEL, a indiqué que son souci allait surtout vers la nomination d'un nouveau directeur compétent pour le CDE.

Le Président du Conseil des ministres ACP a donné la parole au Président du Comité des Ambassadeurs afin d'exprimer son point de vue sur la question.

Pour ce qui est du CDE, le Président du Comité des Ambassadeurs a mentionné que deux réunions du bureau et une réunion du comité d'Ambassadeurs ont été tenues. Qu'il n'y aurait bien entendu aucune transigeance sur le respect de la réglementation et de la loi.

Néanmoins, le Président du comité des Ambassadeurs a exprimé la nécessité de préserver le CDE qui demeure un outil pour les pays ACP. Il a, par ailleurs, souhaité à travers les contrôles en cours effectués par OLAF une symétrie dans l'information entre la Commission et les pays ACP. Le Président a tenu à informer la partie Européenne de la désignation des membres du conseil d'administration de la part des ACP.

Suite à ce premier échange fructueux, le Président du Conseil des Ministres ACP, S.E. M. ALI FARAH ASSOWEH a remercié le Commissaire Européen pour ce premier contact et a clos les débats. Il a, par ailleurs, souhaité s'entretenir avec le Commissaire Européen, M. LOUIS MICHEL, sur un plan bilatéral et a demandé à la Secrétaire Générale p.i. de se retirer.

RENCONTRE ENTRE LE PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES ACP, M. ALI FARAH ASSOWEH, ET LE COMMISSAIRE EUROPEEN CHARGE DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AIDE HUMANITAIRE, M. LOUIS MICHEL

Etaient présents :

DJIBOUTI

- **M. ALI FARAH ASSOWEH**, Président du Conseil des Ministre ACP, Ministre de l'Economie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation de la République de DJIBOUTI
- **M. MOHAMED MOUSSA CHEHEM**, Président du Comité des Ambassadeurs, Ambassadeur à Bruxelles de DJIBOUTI
- **M. MOHAMED AHMED AWALEH**, Directeur de cabinet du Premier MINISTRE
- **M. ALMIS MOHAMED ABDILLAHI**, Directeur du Financement Extérieur.

UNION EUROPEENNE

- **M. LOUIS MICHEL**, Commissaire Européen Chargé du développement et de l'Aide Humanitaire.
- **M. MANSERVISI**, Directeur Général du Développement.

Le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Planification, en charge de la Privatisation, M, ALI FARAH ASSOWEH, a remercié le Commissaire Européen pour le développement et l'aide Humanitaire, M. LOUIS MICHEL, pour cet entretien et a souligner être porteur d'un message écrit du Président de la République.

Le Ministre a remis le message de S.E. Le PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ainsi que le document explicitant l'INDS au Commissaire Européen pour le développement et l'aide Humanitaire, M. LOUIS MICHEL. Il a précisé que le message du Chef de l'ÉTAT résultait des échanges tenus lors du sommet de Lisbonne de décembre 2007.

Le Ministre a indiqué la nécessité pour Djibouti de renforcer le partenariat avec l'UE et a souligné les avancées réalisées sur le plan politique avec l'initiative JAM de la Corne de l'Afrique et la nécessité de mettre le développement au service de la paix.

Il a mentionné les contraintes subies par les PMA pour la réalisation des OMD. Il a également souligné les besoins de nos populations d'autant plus affectées par les chocs exogènes constitués par la hausse du prix des matières premières et du prix du baril de pétrole tels que le montrent les derniers développements économiques sur le plan international.

Le commissaire Européen pour le développement et l'aide Humanitaire, M LOUIS MICHEL, a pris connaissance du message du CHEF DE L ETAT. Il a exprimé son intérêt pour cette approche novatrice et a demandé à son cabinet de réfléchir sur les possibilités de financer certaines actions avec la Banque mondiale, et plus particulièrement le secteur de l'énergie.

Le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Planification a remercié le Commissaire pour son appréciation sur l'I.N.D.S. et a tenu à exprimer certains volets contraignant telles que les difficultés bureaucratiques importantes auxquelles demeuraient assujetti les projets de développement financés à travers le 9ème FED.

En guise d'illustration, le Ministre a mentionné le cas du projet d'assainissement du Quartier 4 en souffrance depuis plus de deux mois à Addis Abeba.

Le Directeur Général du développement, M. MANSERVISI, a souligné effectivement certaines lenteurs dans le traitement des dossiers de la part de la délégation qui s'expliquent par la barrière de la langue, le staff présent à Addis Abeba étant essentiellement anglophone.

Le Ministre a indiqué qu'effectivement le problème de la langue se posait mais il a également souligné qu'aucun bureau n'était dédié à Djibouti au sein de la délégation qui, vraisemblablement, ne traite les dossiers nous afférent qu'après avoir réglé ceux d'Addis Abeba.

Le Commissaire Européen, M. LOUIS MICHEL, a demandé à ses services de contacter le chef de la délégation à Addis Abeba afin qu'il puisse se rendre à Djibouti dans les brefs délais et qu'il prenne attache avec le Ministre de l'Economie, des Finances, Ordonnateur national du FED.

L'Ambassadeur de Djibouti à Bruxelles a souligné l'engagement de la Commission d'ouvrir en 2008 une délégation pleine à Djibouti. Il a rappelé que la République de Djibouti était le seul pays offrant la possibilité de réunir les pays de l'Afrique de l'Est.

Le Commissaire Européen, M. LOUIS MICHEL, a indiqué que malencontreusement la direction RELEX avait programmé une délégation pleine pour Djibouti en 2009. Il a indiqué que la décision était prise et qu'il essaierait de l'infléchir pour une délégation pleine en 2008 mais a cependant précisé que cela demeurerait difficile.

Le Ministre de l'Economie a également souligné les problèmes existants entre l'UE et le système des Nations-Unies à Djibouti et plus particulièrement le PNUD dont pâtissent certains projets financés par l'UE à Djibouti.

Le Commissaire Européen a demandé à son cabinet de faire le point sur ce dossier et a trouvé déplorable que Djibouti soient embarrassé pour des problèmes qui ne vraisemblablement lui sont étrangers.

Le Ministre de l'Economie et des Finances, M. ALI FARAH ASSOWEH, a remercié le Commissaire pour cet entretien.

**ANNEXE : INTEGRALITE DU DISCOURS DU PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES
ACP**

**Excellence Mme Adanja,
Mme Glenys Kinnock,
M. Hamro-Drotz,**

Mesdames et Messieurs les représentants du Comité économique et social européen,
Distingués représentants des Groupes d'intérêts économiques et sociaux ACP et UE,

C'est un grand honneur pour moi, et pour mon pays Djibouti, de participer, en ma qualité de Président en exercice du Conseil des ministres ACP, aux travaux de la 25^{ème} réunion des Groupes d'intérêts économiques et sociaux ACP-UE.

Le thème de notre réunion, "Un partenariat renforcé pour un développement plus poussé" est d'actualité et très important pour nous car il nous permettra de nous pencher sur un des principes fondamentaux de l'Accord de Cotonou (article 2), à savoir une approche globale et participative en matière de développement.

Cette réunion est une occasion unique pour diverses parties prenantes de se réunir et d'engager des discussions sur des questions d'ordre pratique relatives au rôle des acteurs non étatiques dans la mise en œuvre de l'Accord de partenariat de Cotonou, et de rechercher les voies et moyens d'optimiser les possibilités et les avantages offerts par l'Accord de partenariat Nord-Sud le plus novateur de tous. A cet égard, je ne saurais trop insister sur l'importance du rôle complémentaire joué par les acteurs non étatiques dans la mise en œuvre de notre Accord de partenariat.

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de vous faire part brièvement de mes réflexions sur quelques-unes des préoccupations majeures du Groupe ACP.

Accords de partenariat économique

Lors de sa 85^{ème} session, le Conseil des ministres ACP a constaté avec préoccupation que, cinq années après le lancement des négociations des APE, de nombreux Etats ACP nourrissent encore de sérieux doutes quant à la capacité des APE à favoriser la nécessaire transformation structurelle de leurs économies. De même, la Déclaration de Kigali adoptée lors de la session de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE tenue à Kigali (Rwanda) du 19 au 22 novembre 2007 a appelé à faire des APE des outils de promotion du développement tout en posant, à juste titre, la question de savoir si l'orientation actuelle des négociations des APE est véritablement de nature à favoriser une amélioration des capacités de production et d'approvisionnement des pays ACP, deux éléments essentiels pour l'éradication de la pauvreté.

Par conséquent, les ACP et les Etats membres de l'UE doivent plus que jamais conjuguer leurs efforts en vue de permettre une implication active des acteurs non étatiques ACP dans les processus de concertation sur les APE. Cela permettrait à ces derniers de mieux s'informer sur les négociations des APE et de contribuer ainsi plus efficacement aux discussions techniques engagées par nos régions et gouvernements respectifs.

Nous ne saurions trop insister sur les effets à long terme des Accords régionaux de partenariat économique sur la situation économique, sociale et politique de nos sociétés ACP. Les acteurs ACP doivent dès lors, aux niveaux étatique et non étatique, réaffirmer fermement leur position qui est que les APE doivent être des instruments du développement durable et de l'éradication de la pauvreté dans les Etats ACP, et favoriser l'insertion progressive des Etats ACP dans l'économie mondiale.

Dans certaines de nos régions, les incompatibilités entre les APE et les accords d'intégration régionale existants ont contribué à créer les difficultés rencontrées aujourd'hui dans les négociations des APE. Par ailleurs, la modification profonde de l'environnement extérieur dans lequel le Groupe ACP évolue, les repositionnements sur la scène mondiale et les changements fondamentaux dans les orientations politiques de l'UE, notamment les stratégies séparées de l'UE pour l'Afrique, les Caraïbes, le Pacifique et l'Afrique du Sud, sont des questions que le Groupe ACP suit de près et avec un très vif intérêt.

Les Etats ACP sont disposés à conclure des APE, pour autant qu'ils ne se retrouvent pas de ce fait dans une situation moins favorable que sous le régime actuel, et que ces accords promeuvent véritablement leur développement et leur insertion effective dans l'économie mondiale. Les préoccupations des Etats ACP au regard des APE peuvent être résumées comme suit :

- i. en l'absence d'un ensemble de mesures permettant de prendre en compte la nature sensible de nombreux secteurs économiques émergents dans les pays ACP, les APE exposeraient les Etats ACP à une concurrence de la part de l'UE dont les effets seraient dévastateurs;
- ii. les Etats ACP devront faire face à des coûts d'ajustement substantiels au moment de l'ouverture de leurs marchés. C'est la raison pour laquelle ils demandent que l'accent soit mis sur la dimension développement des APE. L'exposition à la concurrence des importations en provenance de l'UE rendrait nécessaires d'importants investissements dans l'amélioration des capacités ACP de production et d'approvisionnement, ainsi que des mesures sociales et autres mesures d'accompagnement ou de compensation. Or, les Etats ACP ne disposent pas des ressources requises pour la mise en œuvre de ces mesures et sont déjà affaiblis par les crises dans les secteurs des produits de base, les ajustement structurel, la dette, l'épidémie de VIH-SIDA et les conflits armés.

Ces Etats doivent en outre faire face à des pertes de recettes dues à la réduction ou à l'élimination des droits qui compromettent gravement les capacités des gouvernements à offrir des services sociaux et des filets de sécurité, notamment aux secteurs économiques susceptibles de subir les effets néfastes des APE. A cet égard, nous devons nous pencher sur la manière dont les APE pourraient contribuer à la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement.

A la lumière de ce qui précède, il apparaît évident que, pour que les APE soient efficaces et soient de véritables outils de développement, il nous faut prévoir des ressources additionnelles et prendre des mesures visant à les mettre à disposition plus facilement et plus rapidement et à éliminer les contraintes du côté de l'offre et autres contraintes structurelles, de façon à stimuler la capacité de production des pays ACP, renforcer leur compétitivité et diversifier leurs économies.

Du fait de ces préoccupations, une seule région a, à ce jour, signé son APE, les autres ayant simplement paraphé des accords intérimaires. En effet, dans les Caraïbes, l'ensemble des 15 pays membres du CARIFORUM ont paraphé un APE régional complet couvrant tous les volets, notamment les services, les règles, le commerce des marchandises et l'aide au développement.

En ce qui concerne toutes les autres régions ACP, la perspective de la conclusion d'APE complets est encore loin.

Cycle de Doha pour le développement et conséquences du changement climatique et des migrations au niveau mondial

Au plan international, les faits nouveaux qui intéressent au premier chef les Etats ACP sont les négociations commerciales multilatérales à l'OMC et l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de Doha pour le développement. En effet, les pays développés et les pays en développement réussiront-ils à concilier leurs positions respectives et à aplanir leurs divergences, de façon à conclure le cycle de Doha courant 2008? Le changement climatique et les migrations, ainsi que leurs effets sur le développement humain et environnemental, restent par ailleurs un sujet de préoccupation pour la communauté internationale dans son ensemble. Les nations sauront-elles prendre, à la lumière des accords multilatéraux sur l'environnement et autres accords, les mesures adéquates qui permettront d'éviter une catastrophe environnementale et humaine pour les générations actuelles et futures ?

Une approche commune ACP-UE en vue du règlement de ces questions serait de nature à assurer des résultats positifs en matière de lutte contre la pauvreté et de promotion du développement durable.

Le Groupe ACP envisage de tenir la 2^{ème} réunion des ministres ACP chargés des questions de migration, d'asile et de mobilité dans le courant du premier semestre de 2008 et participera pleinement au 2^{ème} Forum mondial sur la migration et le développement prévu à Manille (Philippines) en octobre 2008, rencontres au cours desquelles ces questions seront analysés.

Avenir du Groupe ACP et 6^{ème} Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement ACP

Le Groupe ACP reste confronté à une multitude de défis au regard de son avenir et nous nous efforçons toujours de concevoir et d'adapter nos activités de sorte à faire face aux défis du développement les plus urgents pour nos populations, nos Etats membres et nos régions. A la lumière des perspectives mondiales actuelles et du contexte historique de la coopération ACP-UE, le Groupe ACP a engagé des discussions sur son avenir et la façon dont il peut continuer à jouer, au nom de ses Etats membres, un rôle effectif sur la scène internationale. Le 6^{ème} Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement ACP, qui se tiendra en octobre 2008 au Ghana, abordera des questions relatives à l'avenir du Groupe ACP, aux APE, à la situation politique dans les Etats ACP et aux questions mondiales.

Ratification de l'Accord de Cotonou révisé

Je voudrais ici exprimer ma préoccupation face à la lenteur du processus de ratification de l'Accord de Cotonou révisé. En effet, à ce jour 25 Etats membres de l'UE et 46 Etats ACP ont ratifié ledit Accord et déposé leurs instruments de

ratification. Or, pour entrer en vigueur, il doit être ratifié par deux tiers des Etats membres du Groupe ACP et tous les Etats membres de l'UE. Les ressources du 10^{ème} FED ne seront pas accessibles tant que ce processus de ratification ne sera pas achevé. En tant qu'acteurs économiques et sociaux, nous nous devons de faire pression sur nos gouvernements et d'exiger que le processus de ratification soit bouclé dans les meilleurs délais.

Réunion des ordonnateurs nationaux et régionaux tenue début 2008

Lors de leur réunion tenue en janvier 2008, les ordonnateurs nationaux et régionaux du FED ont réaffirmé que la reconnaissance des acteurs non étatiques par les Etats ACP et UE sera fonction de facteurs tels que la mesure dans laquelle ils répondent aux besoins des populations, leurs compétences spécifiques, leur degré d'organisation et le degré de transparence et d'efficacité de leur gestion. Par conséquent, la mise en place de mécanismes de concertation aux plans national et régional pour les acteurs non étatiques reste une haute priorité pour le Groupe ACP.

Les acteurs non étatiques ACP ont engagé un processus de dialogue intra-ACP qui devrait déboucher sur la création d'un Forum unique tous-ACP de la société civile. Ils sont d'avis qu'une société civile ACP mieux organisée serait à même de participer davantage aux processus de mise en œuvre et d'examen de l'Accord de Cotonou. Ces questions doivent être abordées lors de la prochaine réunion du Forum de la société civile prévue dans le courant du deuxième semestre de 2008.

Conclusions

Une approche commune ACP-UE en matière de dialogue sur les politiques et la recherche de solutions mutuellement acceptables devraient favoriser une prise en compte des préoccupations de toutes les parties concernées au regard de nombreuses questions, notamment les régimes commerciaux régionaux et internationaux, les migrations, le changement climatique, la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation, l'accès des acteurs non étatiques aux financements et le développement des ressources humaines dans les Etats ACP.

A cet égard, les discussions que nous engagerons aujourd'hui doivent tendre et viser à faire une proposition claire et précise sur les moyens d'impliquer concrètement les partenaires économiques et sociaux ACP de façon à ce qu'ils puissent contribuer positivement aux négociations des APE en cours et participer ainsi au renforcement de notre partenariat.

Les observations dont je viens de vous faire part visent à esquisser une orientation pour nos discussions sur les aspects pertinents de l'Accord de Cotonou relatifs à la mise en œuvre et au partenariat, qui sont si importants pour nous.

Je vous remercie de votre attention.